

Facultés universitaires Saint-Louis
Madame N. NOEL-ADAMS
Département des Recyclages en droit
Boulevard du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE

Jeudi 26 novembre 2009, de 14h à 18h

LIEU

Facultés universitaires Saint-Louis
Auditoire 1 (entre le 1^{er} et le 2^e étage)
43, boulevard du Jardin botanique
1000 Bruxelles

INSCRIPTION

Au moyen du bulletin ci-joint.
Elle ne donnera pas lieu à une convocation ultérieure.

FRAIS D'INSCRIPTION

110 € à verser au compte n° 310-1801652-60
des Facultés universitaires Saint-Louis avec la mention « Paiement
+ le nom de la (des) personne(s) qui participe(nt) ».
L'inscription comprend :

- la participation au colloque
- la pause-café
- l'ouvrage édité par Anthemis.

FORMATION PERMANENTE

Les participants recevront, le jour du colloque, une attestation de participation.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone attribue 3 points de formation permanente à la participation à ce colloque.

L'Institut de Formation Judiciaire a marqué son accord de prendre en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire présents au colloque.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Facultés universitaires Saint-Louis
Recyclages en droit (Mme N. Noël-Adams)
Bd du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles
Tél. 02/211.79.58
Fax 02/211.79.97
noel@fusl.ac.be

COLLOQUE ANNUEL

Jeudi 26 novembre 2009

BRUXELLES

LE PAIEMENT

Une organisation
des Facultés Universitaires Catholiques de Mons
et des Facultés de droit de l'Université catholique
de Louvain
des Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix
à Namur

OBJECTIFS

Au sens des articles 1235 et suivants du Code civil, le paiement constitue le mode « normal » d'extinction des obligations. En droit, il consiste en l'exécution par le débiteur de la prestation mise à sa charge. Le paiement a donc une acception beaucoup plus large que dans le langage usuel.

La pratique judiciaire est particulièrement révélatrice de la multiplicité et de la diversité des litiges liés à ce mode d'extinction des obligations.

Le colloque aura pour objectifs :

- de présenter l'état de la doctrine et de la jurisprudence à propos des règles relatives au paiement (principes et modalités - en ce compris les particularités liées au paiement électronique -, preuve, ...);
- d'examiner les sanctions applicables en cas d'inexécution ponctuelle par le débiteur de son obligation de payer, qu'il s'agisse d'un défaut ou d'un retard;
- de faire le point à propos de questions plus ciblées, telles que le paiement avec subrogation et les problèmes liés au paiement dans le cadre de procédures collectives (faillite, règlement collectif de dettes, ...).

COMITÉ SCIENTIFIQUE

M. Ignacio de la SERNA

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Charleroi, maître de conférences aux FUCaM

Mme Isabelle DURANT

Professeur à l'UCL

Mme Séverine DUSOLLIER

Professeur aux FUNDP

M. Pierre JADOUL

Directeur des recyclages en droit et professeur aux FUSL, avocat au barreau de Bruxelles

M. Louis le HARDÏ de BEAULIEU

Professeur aux FUCaM

Mme Nicole VERHEYDEN-JEANMART

Professeur émérite de l'UCL, avocat au barreau de Bruxelles

PROGRAMME

LE PAIEMENT

JEUDI 26 NOVEMBRE 2009

13h30 : Accueil des participants

Présidence des travaux : **Pierre JADOUL**, professeur aux FUSL, avocat au barreau de Bruxelles

14h00 : *Les principes et modalités du paiement*

Coralie MARR, assistante au Centre de droit des obligations de l'UCL, avocate au barreau de Huy

14h30 : *Le paiement électronique : modalités et particularités*

Julie FELD, avocate au barreau de Bruxelles, chercheur aux FUNDP

15h00 : *Le paiement avec subrogation*

Cédric EYBEN, avocat au barreau de Liège, assistant aux FUSL

15h30 : Pause-café

16h00 : *La preuve du paiement*

Hervé JACQUEMIN, maître de conférences aux FUNDP (CRID)

16h30 : *Retard et défaut de paiement*

Jean-François GERMAIN, avocat au barreau de Bruxelles, assistant en droit des obligations aux FUSL

17h00 : *Le paiement et les procédures collectives*

Vanessa de FRANCCQUEN, avocate au barreau de Bruxelles, collaboratrice scientifique du Centre de droit privé de l'ULB

17h30 : Questions - réponses

18h00 : Fin des travaux

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

PROFESSION ET/OU SOCIÉTÉ :

RUE :

N° :

CODE POSTAL :

LOCALITÉ :

TÉL. :

FAX :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Nom de la personne ou de l'entreprise qui effectue le paiement des droits d'inscription :

Pour les magistrats :

grade et/ou fonction :

Participera au colloque du 26 novembre 2009 consacré au « Paiement » et verse la somme de 110 € au compte bancaire n° 310-1801652-60 des Facultés universitaires Saint-Louis à 1000 Bruxelles, avec la mention « Paiement + le nom de la (des) personne(s) qui participe(nt) ».

L'inscription sera effective dès réception du bulletin ET du paiement.

DATE :

SIGNATURE

Vos données seront reprises dans nos bases de données pour l'organisation de colloques et journées d'études. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le respect de la vie privée, vous pouvez exercer votre droit de regard sur ces données et, le cas échéant, les faire modifier ou annuler.

